

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée : musée du Pays d'Ussel

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : 2nd récolement décennal, Hôtel Bonnot de Bay, chapelle des Pénitents, bureaux de conservation, mairie d'Ussel, 26, Avenue Marmontel

Domaine concerné (domaine de collection) : Catégorie 1 Arts sacrés et Catégorie 2 Arts profanes

Zone du musée : Hôtel Bonnot de Bay, 12 rue Michelet, Chapelle des Pénitents, Rue Pasteur, bureaux de conservation, 16 rue Michelet, mairie d'Ussel, 26, Avenue Marmontel

Date de réalisation : 2020-2024

Responsable de la campagne : Melvin Mouton

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

- Trois agents du musée (travail en période hivernale durant la fermeture du musée)
- Utilisation d'un tableur excel et du logiciel Alienorweb associé pour la gestion des collections

4. Description des champs couverts :

- Arts sacrés
- Arts et traditions populaires
- Arts graphiques

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

- Objets facilement identifiés ; recherche dans les archives pour compléter l'historique des biens
- Campagnes photographiques et de marquage effectuées
- Mise en place progressive des dossiers d'œuvre et des fiches de récolement (entièrement réalisé pour les arts sacrés)

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	953	Dont 48 lots
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	1369	Dont 53 lots
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une liste) <ul style="list-style-type: none"> - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**) 	28	25 2 0 1
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	1397	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) <ul style="list-style-type: none"> - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation) 	0 6	
Objets nécessitant des compléments d'identification <ul style="list-style-type: none"> - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier 	408 288 230	
État de conservation du bien <ul style="list-style-type: none"> - Bon état - Etat correct - Etat moyen - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration - A traiter 	622 84 28 129 47 16	
Localisation des biens : Exposés dans les salles	592	
En réserve	182	
Documentation photographique des biens <ul style="list-style-type: none"> - Argentique - Format numérique 	345 674	
Existence d'une notice informatisée <ul style="list-style-type: none"> - Dans un outil de gestion des collections 	744	Aliénorweb associé

- Dans un tableur	939	
- À faire	193	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Melvin Mouton

Signature du propriétaire juridique

Christophe Arfeuillère, Maire d'Ussel

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20250219-DL20250219-013-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025